



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSES



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 DECEMBRE 2010

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

CONFORMEMENT A L'ARTICLE L2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Membres composant le Conseil Municipal .. :	49	LE MAIRE
Membres en exercice	49	
Membres présents	38	
Membres excusés et représentés	9	
Membres absents non représentés	2	



Henri PLAGNOL

La séance est ouverte à 20 H 00 sous la présidence de Monsieur Henri PLAGNOL, Maire.

1 Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. Jacques LEROY est désigné secrétaire de séance.

Etaient présents :

M. Henri PLAGNOL, Maire,
M. Jacques LEROY, M. Sylvain BERRIOS, Mme Nicole CERCLEY, M. André KASPI, Mme Pascale LUCIANI-BOYER, M. Gérard ALLOUCHE, Mme Chantal POZZANA, M. Joseph GICQUEL, M. Yves DAYAN, Mme Catherine JUAN, M. Jean-François LE HELLOCO, Mme Laurence COULON, Maires-Adjoints,
M. Yannick BRUNET, Mme Jacqueline VISCARDI, M. René GAILLARD, Mme Sabine CHABOT, M. Alain MERIGOT, Mme Valérie FIASTRE, M. Jean PLAGNE, Mme Dominique MONIN, Mme Catherine RITVO, M. Luc GRAS, Mme Anne DAVID, M. Claude SOUSSY, Mme Geneviève GAUTRAND, M. Bernard VERNEAU, Melle Yasmine CAMARA, M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

Mme Annie BIGAND qui a donné pouvoir à Mme CERCLEY, Mme Patricia RIBEIRO qui a donné pouvoir à Mme POZZANA, Mme Pascale CHEVRIER qui a donné pouvoir à M. LEROY, Mme Muriel DEVAUX qui a donné pouvoir à Mme MONIN, M. Jacques-Nicolas de WECK qui a donné pouvoir à Mme JUAN, M. Stéphane CARDARELLI qui a donné pouvoir à M. BERRIOS, M. Philippe RIFFAUT qui a donné pouvoir à M. LE MAIRE, Mme Carole DRAI qui a donné pouvoir à M. ALLOUCHE, Mme Françoise MERIC qui a donné pouvoir à M. ROSAIRE,

Etaient absents non représentés :

M. Jean-Bernard THONUS, Mme Valérie CHAZETTE

Entre après l'appel nominal :

Mme Sabine CHABOT qui avait donné pouvoir à M. PLAGNE entre au point 1bis, Mme Valérie FIASTRE qui avait donné pouvoir à M. GICQUEL entre au point 1bis

Au cours de la séance :

M. Jean-François LE HELLOCO quitte la séance au point 9, M. Claude SOUSSY qui avait donné pouvoir à Mme Anne DAVID entre au point 10, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de Mme Carole DRAI quitte la séance au point 14, Melle Yasmine CAMARA qui avait donné pouvoir à Mme Laurence COULON entre au point 14bis, M. Gérard ALLOUCHE qui a le pouvoir de Mme Carole DRAI entre au point 16, Mme Catherine RITVO quitte la séance au point 16, M. Jean-François LE HELLOCO entre au point 18, Mme Catherine JUAN qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK quitte la séance au point 18, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY quitte la séance au point 18, Mme Dominique MONIN qui a le pouvoir de Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 18, Mme Laurence COULON qui a le pouvoir de Mme Muriel DEVAUX quitte la séance au point 19, Mme Geneviève GAUTRAND quitte la séance au point 19, Mme Dominique MONIN qui a le pouvoir de Mme Muriel DEVAUX entre au point 20, Mme Catherine RITVO entre au point 20, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY entre au point 21, Mme Geneviève GAUTRAND entre au point 22, Mme Catherine JUAN qui a le pouvoir de M. Jacques-Nicolas de WECK entre au point 23, Mme Laurence COULON entre au point 23, M. Luc GRAS quitte la séance au point 24 et donne pouvoir à Mme RITVO, Mme Anne DAVID quitte la séance au point 25 et donne pouvoir à M. SOUSSY, M. André KASPI quitte la séance au point 28, M. André KASPI entre au point 33, M. Claude SOUSSY qui a le pouvoir de

Mme Anne DAVID quitte la séance au point 46, M. Yves DAYAN quitte la séance au point 48 et donne pouvoir à M. PLAGNE, M. Claude SOUSSY qui a le pouvoir de Mme Anne DAVID entre au point 48, M. Blaise BAUDRY quitte la séance au point 48 et donne pouvoir à M. CLODONG

1bis Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2010 compte tenu de l'urgence
Vœu pour exiger une diminution de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales assujettis à la cotisation minimum

ARTICLE I : Reconnaît l'urgence de délibérer sur ce sujet et d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance intitulé : « Vœu pour exiger une diminution de la cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales assujettis à la cotisation minimum ».

ARTICLE II : Affirme sa volonté de soutenir à Saint-Maur l'activité des commerçants, artisans, entrepreneurs et professions libérales assujettis à la cotisation minimum qui doivent pouvoir bénéficier d'allègements de charges comparables à ceux consentis pour les moyennes et grandes entreprises.

ARTICLE III : Prend acte de la sage décision du gouvernement d'exonérer les auto-entrepreneurs de la cotisation foncière des entreprises pour leurs trois premières années d'activité.

ARTICLE IV : Demande que soit prise en compte par l'Etat la spécificité des villes comme Saint-Maur caractérisées par une base minimum trop élevée, de manière à pouvoir faire baisser la cotisation minimum de la cotisation foncière des entreprises qui pénalise les petites entreprises sans pour autant majorer lourdement les impôts des habitants de Saint-Maur.

ARTICLE V : Autorise le Maire de Saint-Maur-des-Fossés à saisir le Ministre du Budget pour lui demander d'accompagner la ville dans sa volonté de réduire de 50% la base minimum en acceptant que l'Etat compense la perte des recettes fiscales afférentes en réduisant d'autant la participation financière de la ville au futur fonds de péréquation destiné à redistribuer les recettes fiscales supplémentaires perçues au titre de la taxe d'habitation.

ARTICLE VI : Autorise le Maire à diligenter toute action à destination des pouvoirs publics et toute information en direction des saint-mauriens.

Unanimité

2 Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal lors de la séance du 14 octobre 2010

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 octobre 2010.

Unanimité

3 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

4 Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 3 avril 2008 (L 2122-22 4° et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ADMINISTRATION GENERALE

5 Communication du rapport d'activité 2009 du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 du SIFUREP.

Dont acte unanime

6 Communication du rapport d'activité 2009 du SIPPAREC

Donne acte de la communication du rapport d'activité pour 2009 du SIPPAREC (Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication).

Dont acte unanime

7 Approbation de l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine au SIGEIF pour les deux compétences gaz et électricité (Mme Beyeler)

Approuve l'adhésion de la commune de Brou-sur-Chantereine au «Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France» (SIGEIF) pour les deux compétences gaz et électricité.

Unanimité

8 Communication de l'arrêté préfectoral n° 2010/7139 du 20 octobre 2010 autorisant le SIAAP à mettre en œuvre son projet MINOVA portant sur la mise aux normes DERU de la station d'épuration Seine Amont de Valenton, Val Pompadour

Donne acte de la communication de l'arrêté préfectoral N° 2010/7139 du 20 octobre 2010 autorisant la mise aux normes de la DERU (Directive sur les Eaux Résiduelles Urbaines) de la station d'épuration Seine Amont du SIAAP à Valenton, Val Pompadour, souscrite par le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne), dite «PROJET MINOVA».

Dont acte unanime

9 Création d'un conseil des droits et devoirs des familles

DECIDE la création d'un Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles pour la Ville de Saint-Maur-des-Fossés.

42 Pour

3 Contre (M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

1 Abstention (Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

10 Modification du tableau des effectifs

ARTICLE I : décide des modifications nécessaires à la nomination au 1er décembre 2010, des agents promus lors de la CAP du 21 octobre 2010.

ARTICLE II : Décide de la création de 3 postes de conseiller des activités physiques et sportives afin de revaloriser l'ensemble de l'encadrement de la direction des sports et notamment la direction du centre équestre de Marolles pour le développement des activités pédagogiques équestres et l'encadrement des personnels.

ARTICLE III : Décide qu'en l'absence de candidature de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, ou en cas d'inadéquation entre le profil des candidats et celui du poste, il pourra être pourvu par voie contractuelle pour les besoins du service dans les conditions prévues à l'article 3 alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience d'après la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicable au grade correspondant à la mission.

Dit que les crédits correspondant à ces décisions sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

11 Modifications du règlement d'utilisation du Compte Épargne Temps

ARTICLE I : Approuve les dispositions du règlement portant sur le compte épargne temps.

ARTICLE II : Ces dispositions entreront en vigueur à compter du 1er janvier 2011.

Unanimité

12 Organisation de la collecte du recensement 2011

ARTICLE I : accepte la création de 15 postes d'agents recenseurs (comme les années précédentes) pour l'année 2011 et les années suivantes.

ARTICLE II : accepte le barème de rémunération des agents recenseurs pour la collecte 2010 et des années suivantes à l'identique de l'année 2010, soit par document rempli :

10 € par bordereau d'IRIS
3 € par feuille de logement
1,20 € par bulletin individuel.

ARTICLE III : crée une indemnité pour la nouvelle Enquête « Famille et logement » devant se dérouler en 2011 et fixe cette indemnité à 1,30 € par foyer à recenser.

Unanimité

13 Dérogation au quota des 25 heures supplémentaires

DECIDE que le quota des 25 heures supplémentaires mensuelles par agent peut être dépassé pour assurer la continuité du service public et le bon fonctionnement des services à compter du dernier trimestre 2010.

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

14 Modification de la liste des emplois susceptibles de bénéficier d'un logement de fonction

La liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut-être attribué est modifiée comme suit :

Emploi : adjoints techniques, agents de maîtrise et éducateurs des activités physiques et sportives territoriaux chargés d'assurer la surveillance et les soins des animaux et du fonctionnement du centre hippique

Emplacement du logement : Centre Hippique de Marolles

Nombre de pièces : T2 : 45 m² 2 pièces - T3 : 55 m² 3 pièces, cuisine, salle d'eau, wc - T4 : 67 m² 4 pièces, cuisine, salle d'eau, wc - T4 : 67 m² - 4 pièces, cuisine, salle d'eau, wc

Mode d'attribution : Nécessité absolue de service

Redevance annuelle de référence : Gratuité du logement - Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)

Emploi : Direction du Conservatoire à Rayonnement Régional

Emplacement du logement : 25, rue Krüger

Nombre de pièces : 147 m² - 4 pièces, cuisine, salle d'eau, wc

Mode d'attribution : Utilité de service

Redevance annuelle de référence : Valeur locative annuelle pour l'année 2009 : 6.200 € - Fluides à la charge de l'occupant (eau-gaz-électricité-chauffage)

Le montant de la redevance mensuelle du logement sis 25 rue Krüger par utilité de service pourra être ajusté dès que la valeur locative de l'appartement aura été fixée par les services fiscaux.

Le montant de cette redevance mensuelle à acquitter sera égale au douzième de la valeur locative du logement telle que fixée par les services fiscaux (dernière valeur connue), diminuée des abattements prévus dans le cadre des articles R100 et A92 du code du domaine de l'Etat.

La redevance sera révisée annuellement à la date anniversaire de la convention en fonction du dernier indice INSEE de l'indice de Référence des Loyers, l'indice de base étant le dernier indice connu à la date de prise d'effet de la convention de logement.

Fixe à la date de transmission de la délibération aux services de la Préfecture la date d'effet de cette modification.

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les conventions d'occupation de logement.

42 Pour

2 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Françoise MERIC)

14bis - Convention portant adhésion au service de médecine préventive du Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne d'Ile-de-France

APPROUVE la convention entre la Ville et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la région Ile-de-France, sis 157, rue

Jean Lolive 93698 Pantin cedex, ayant pour objet l'adhésion au service de médecine préventive.

AUTORISE Monsieur le Député-maire, ou en cas d'empêchement, l'Adjoint au maire chargé du personnel, à signer la nouvelle convention ainsi que tous les actes pouvant en découler.

PRECISE que cette convention est conclue pour la période du 1er décembre 2010 au 31 décembre 2011.

DIT que cette nouvelle convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties au 31 décembre de chaque année, par lettre recommandée avec accusé de réception sous condition d'un préavis de trois mois.

PRECISE que la participation financière est fixée à 62,30 euros par agent et par an. Les examens complémentaires seront facturés à la collectivité sur titres de recettes séparés. Les vaccins seront fournis par la collectivité.

PRECISE que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets 2010 et 2011.

Unanimité

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

- 15 **Avis sur la demande d'autorisation déposée par la Société EIFFAGE Travaux Publics en vue d'exploiter sur le Port Autonome de Bonneuil sur Marne, rue du Moulin Bateau, une centrale d'enrobage**

Décide d'émettre un avis défavorable à la demande d'autorisation déposée par la Société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS en vue d'exploiter sur le port autonome de Bonneuil-sur-Marne, rue du moulin bateau, une centrale d'enrobage tant que :

- une étude de bruit ne sera pas réalisée pour apprécier les nuisances du poste de concassage pendant les 6 semaines annuelles d'activité
- une simulation visuelle (photomontage) de l'impact paysagé du poste principal vu de Saint-Maur ne sera pas proposée
- la faisabilité de la couverture de l'ensemble des alvéoles afin de limiter la dispersion de poussière ne sera pas examinée
- une analyse précise de la qualité des eaux pluviales, avant et après le séparateur à hydrocarbures, ne sera pas présentée
- la démonstration que les rejets cumulés des eaux pluviales de la zone ne portent pas atteinte à la qualité de l'eau et au milieu naturel, comme l'exige la Loi sur l'Eau et sur les Milieux Aquatiques
- une simulation de la pollution de l'air affectant Saint-Maur prenant en compte l'ensemble des rejets de la zone d'activité ne sera pas effectuée

40 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 16 **Charte des Maires pour l'environnement : bilan des actions engagées par la ville de Saint-Maur-des-Fossés en 2009-2010**

Approuve le bilan des actions engagées par la Ville de Saint-Maur-des-Fossés en 2009-2010 dans le cadre de la charte des maires pour l'environnement.

41 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 17 **Signature de la Charte Régionale de la biodiversité et règlement d'attribution des subventions régionales**

Autorise le maire à signer la Charte régionale de la biodiversité et des espaces naturels, et tous les documents y afférents, et s'engage ainsi à :

- Mettre en œuvre une stratégie partagée de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel telle que décrite dans cette charte
- Intégrer la biodiversité dans les différentes politiques régionales ou locales d'aménagement du territoire
- Définir des plans d'actions coordonnées en faveur de la biodiversité

Unanimité

FINANCES COMMUNALES

- 18 **Décision modificative n° 2 au budget de l'exercice 2010**

ARTICLE UNIQUE : approuve la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2010 votée par chapitre et arrêtée en équilibre en recettes et en dépenses aux mouvements budgétaires ci-après, conformément au document budgétaire (DM2) :

- I- **Budget principal** : + 89 490 €
(budget 2010 avant DM2=207 022 847,02 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	393 490 €	393 490 €
Section d'investissement	- 304 000 €	- 304 000 €
TOTAL	+ 89 490 €	+89 490 €

II - Les budgets annexes :

- A) Budget annexe de l'eau : - 75 000 €
(budget 2010 avant DM2 = 11 998 084,53 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	- 75 000 €	- 75 000 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	- 75 000 €	- 75 000 €

- B) Budget annexe de l'assainissement :
- 24 000,00 €
(budget 2010 avant DM2 = 20 092 533,62 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	- 24 000 €	- 24 000 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	- 24 000 €	- 24 000 €

C) Budget annexe de gestion des parcs de stationnement :- 57 000 €
(budget 2010 avant DM2 = 3 110 591,03 €)

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	- 57 000 €	- 57 000 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	- 57 000 €	- 57 000 €

33 Pour
10 Contre (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

19 **Reversement de compensation relais de la taxe professionnelle aux communes et communautés d'agglomération membres du SMITDUVM pour l'année 2010**

ARTICLE I : approuve la convention se rapportant au reversement de compensation relais de la taxe professionnelle aux communes et communautés d'agglomération membres du SMITDUVM pour l'année 2010.

ARTICLE II : autorise le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la communauté d'agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne.

ARTICLE III : précise que la recette de 72 587,64 euros sera imputée sur un crédit ouvert au budget de l'exercice 2010.

Unanimité

20 **Admissions en non-valeur des sommes irrécouvrables**

ARTICLE I : sont admises en non-valeur les sommes présentées par Madame le Trésorier Principal Municipal et qui peuvent se résumer comme suit :

- Budget Principal : 30 001,79 €
- Budget Annexe de l'Eau : 79 795,00 €
- Budget Annexe de l'Assainissement : 21 759,06 €

ARTICLE II : ces dépenses seront imputées sur le budget de l'exercice en cours à l'article 654 « pertes sur créances irrécouvrables » du chapitre 931 du budget principal et du chapitre 65 de chacun des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

Unanimité

21 **Réalisation des dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes avant l'adoption du budget primitif 2011 (article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

ARTICLE I : décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2011 du budget principal, les dépenses d'investissement, hors crédits afférents au remboursement de la dette, à hauteur de 4 000 000 d'euros et de les répartir, par chapitre, de la manière suivante :

Chapitre 900 : Services généraux des administrations publiques locales (Hôtel de Ville, Centres Techniques, garage municipal) : 200 000 €
Chapitre 901 : Sécurité et salubrité publique (police municipale, matériel contre l'incendie) : 10 000 €
Chapitre 902 : Enseignement formation (écoles, cuisine centrale) : 300 000 €
Chapitre 903 : Culture (bâtiments culturels).300 000 €
Chapitre 904 : Sport et jeunesse (bâtiments culturels et centres Aérés) : 300 000 €
Chapitre 906 : Famille (crèches) : 130 000 €
Chapitre 907 : Logement (subventions d'équipement pour la réalisation ou la réhabilitation de logements sociaux) : 50 000 €
Chapitre 908 : aménagement et services urbains et environnement (ordures ménagères, propreté, voirie, éclairage public, signalisation, espaces verts, aménagement urbain) : 2 700 000 €
Chapitre 909 : action économique (marchés forains) : 10 000 €

TOTAL : 4 000 000 €

ARTICLE II : décide d'engager, de liquider et de mandater, avant l'adoption du budget primitif 2011, des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement des crédits à répartir par budget annexe et par chapitre, à hauteur de 450 000 €, de la manière suivante :

Budget annexe de l'eau 200 000 €
 Chapitre 21 : 100 000 €
 Chapitre 23 : 100 000 €
Budget annexe de l'assainissement : 200 000 €
 Chapitre 21 : 100 000 €
 Chapitre 23 : 100 000 €
Budget annexe de gestion des parcs de stationnement : 50 000 €
 Chapitre 21 : 50 000 €

ARTICLE III : précise que ces crédits seront inclus dans le budget primitif 2011 du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de gestion des parcs de stationnement qui sera voté au mois d'avril prochain.

32 Pour

11 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN, M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 22 **Dissolution de l'association «Animation Village», approbation du bilan de liquidation au 31 décembre 2009 et reprise dans le budget de la ville des écritures comptables s'y rapportant incluant le boni de liquidation**

ARTICLE I : approuve le bilan de liquidation de l'association Animation Village au 31 décembre 2009 d'un montant de 316 902,23 €.

ARTICLE II : reprend dans le budget de la ville ces écritures, incluant le boni de liquidation de 229 939,07 €, sur des crédits ouverts au budget de l'exercice 2010.

37 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 23 **Mise en place à titre expérimental des titres restaurant au profit des agents titulaires et contractuels de la ville de Saint-Maur-des-Fossés**

ARTICLE I : la mise en place des titres-restaurant au profit des agents titulaires et contractuels de la Ville de Saint-Maur-des-Fossés est fixée au 1er janvier 2011.

ARTICLE II : la valeur faciale du titre est fixée à 5 euros.

ARTICLE III : la participation de l'employeur est fixée à 50%, soit 2,5 euros, ainsi que celle de l'agent, la retenue étant effectuée sur la rémunération et apparaissant sur le salaire.

ARTICLE IV : le nombre maximum de titres par mois et par agent est fixé à 5, soit compte tenu des congés annuels à 50 par an, pour un agent exerçant ses fonctions à temps plein, ce nombre étant réduit en fonction de la quotité de travail.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif pour 2011.

Unanimité

URBANISME - AMENAGEMENT

- 24 **Garantie d'emprunt et versement d'une subvention d'équipement à la S.A. d'HLM « Les Cités Jardins de la Région Parisienne » pour une opération d'acquisition/amélioration de 9 logements sociaux sis 87 Bd de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés**

- accorde une subvention d'équipement de 63 000€ à la S.A. d'HLM « Les Cités Jardins de la Région Parisienne » à verser en 2010 sur un crédit ouvert au budget de l'exercice en cours pour l'opération susvisée,

- accorde la garantie d'emprunt à hauteur de 100% de l'emprunt à souscrire auprès du Crédit Coopératif par la S.A. d'HLM « Les Cités Jardins de la Région Parisienne » pour l'opération susvisée et aux conditions décrites ci-dessus,

- Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et

Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à son règlement.

- Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le Crédit Coopératif et l'emprunteur et à signer tout document s'y rapportant,

36 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

- 25 **Subvention pour surcharge foncière et subvention d'équipement et garantie d'emprunt à la S.A. Solidarités Nouvelles pour le Logement Val-de-Marne (S.N.L.) pour une opération d'acquisition-amélioration de 8 logements au 35 rue du Chemin Vert à Saint-Maur-d**

Accorde une subvention pour surcharge foncière de 194 000€ et une subvention d'équipement de 166 000€ à l'Association S.N.L. Val-de-Marne pour l'opération susvisée qui sera versée sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011.

Accorde la garantie à hauteur de 100% de l'emprunt à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la S.N.L. Prologues pour l'opération susvisée.

Précise que la garantie de la ville est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par SNL-Prologues, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à SNL-Prologues pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur et à signer tout document s'y rapportant.

Unanimité

- 26 **Garantie d'emprunt complémentaire à la SA d'HLM Vilogia pour une opération d'amélioration/acquisition de 100 logements sis 186 Boulevard de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés**

Accorde à hauteur de 100% la caution solidaire de la Commune de Saint-Maur-des-Fossés en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant de 6 200 000€ (six millions deux cent mille euros) que la S.A. d'HLM VILOGIA se propose de contracter auprès

de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise et dont les caractéristiques sont les suivantes :

PRET PLS FONCIER

Montant :	6 200 000€
- <u>période de mobilisation</u>	
- Durée maximum	24 mois
- Conditions financières	2,32%
révisable index Livret A	
- Paiement des intérêts	trimestriel
- <u>phase d'amortissement</u>	
- Durée	50 ans
- Échéances	trimestrielles
- Conditions financières	2,32%
- Révisables index Livret A	
- Remboursement anticipé	indemnité de 3% du CRD
- Amortissement	progressif
- Frais de mise en place	0.10% du montant emprunté.

Réversibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux effectivement appliqués au prêt et seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti.

En conséquence, au cas où l'Emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues pour les deux prêts :

Prêt PLS FONCIER de 6 200 000€

Prêt PLS BATI de 13 600 000€

la Commune de Saint-Maur des Fossés s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, sur simple demande de la BANQUE COMMERCIALE pour le MARCHE de l' ENTREPRISE, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la BANQUE COMMERCIALE pour le MARCHE de l'ENTREPRISE discute au préalable l'organisme défaillant.

La Commune de Saint-Maur-des-Fossés s'engage, pendant toute la durée de l'amortissement, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la Commune de Saint-Maur-des-Fossés et Vilogia et à signer tout document s'y rapportant.

36 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

MARCHES PUBLICS

- 27 **Programme de réhabilitation du Site de l'Abbaye** : - mise en place d'un comité scientifique- autorisation de lancer un appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'aménagement intérieur de la Villa Bourières

Autorise Monsieur le Maire :

- à mettre en place le comité scientifique ainsi que la procédure de consultation d'appel d'offres ouvert,

- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux d'aménagement intérieur de la villa Bourières, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution,

- à rechercher des financements et des partenariats.

Unanimité

- 28 **Appel d'offres ouvert relatif à l'entretien du matériel de la cuisine centrale**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative à « l'entretien du matériel de la cuisine centrale », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 29 **Appel d'offres ouvert relatif au contrôle, à la maintenance et réparation des jeux dans les écoles maternelles et les crèches : année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative au contrôle, à la maintenance, et à la réparation des jeux dans les écoles maternelles et les crèches, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 30 **Avenant n° 1 au marché relatif à la fourniture et pose de bâtiments préfabriqués au Centre Hippique de Marolles-en-Brie**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant N° 1 au marché relatif à la fourniture et pose de bâtiments préfabriqués au centre hippique de Marolles en Brie.

Unanimité

- 31 **Retiré de l'ordre du jour**

- 32 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux d'amélioration du réseau d'eau potable – année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relative aux « Travaux d'amélioration du réseau d'eau potable - année 2011 », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation et à signer le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 33 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de réaménagement des voies Joffre et Perdrix – année 2011**

Retiré de l'ordre du jour

- 34 **Autorisation au Maire de signer le marché négocié pour développer les fonctionnalités du progiciel de gestion de service de l'eau et de l'assainissement**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif au « développement des fonctionnalités du progiciel de gestion du service de l'eau et de l'assainissement » avec la Société INCOM sise Citis. Villas d'entreprises. 7, avenue du Dubna à HEROUVILLE SAINT CLAIR (14200).

40 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 35 **Autorisation au Maire de signer le marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence pour l'extension des fonctionnalités du portail WEB**

Autorise Monsieur le Maire à signer le marché négocié à bons de commande, sans publicité préalable et sans mise en concurrence d'un montant maximum fixé à 180 000 € H.T. relatif à l'extension des fonctionnalités du portail Web avec la Société LOCALEO sise 97 rue du Cherche-Midi - 75006 PARIS.

40 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

- 36 **Avenant au marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2009 – lot B épicerie et biscuits emballés**

Autorise Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant n° 1 au marché de « fourniture de denrées alimentaires pour l'année 2009 - lot B Epicerie et biscuits emballés » avec la société CERCLE VERT sise ZA. 54, rue Saint Roch à BEAUMONT-SUR-OISE (95260).

Unanimité

- 37 **Appel d'offres ouvert relatif à la location de véhicules frigorifiques –années 2011 à 2015**

Autorise Monsieur le Maire à relancer la procédure de consultation relatif à la « location de véhicules frigorifiques », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 38 **Avenant n° 1 au marché à procédure adaptée relatif à la location de véhicules frigorifiques à exécuter au cours de l'année 2010**

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché à procédure adaptée référencé sous le numéro A10007035 relatif à la « location de véhicules frigorifiques à exécuter au cours de l'année 2010 » avec la Société PETIT FORESTIER LOCATION sis 11 Route de Tremblay à VILLEPINTE (93420).

Unanimité

- 39 **Appel d'offres ouvert relatif aux travaux de reconstruction de chaussées et trottoirs- année 2011**

Autorise Monsieur le Maire à mettre en place la procédure de consultation relatif aux « travaux de reconstruction de chaussées et de trottoirs – année 2011 », à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette consultation, ainsi que le marché à l'issue de la procédure de dévolution.

Unanimité

- 40 **Avenants n° 1 aux marchés à procédure adaptée relatifs à la fourniture de matériaux de voirie pour l'entretien des voies communales**

Autorise Monsieur le Maire à signer :

a - le projet d'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée de « matériaux routiers enrobés » avec la société SPME sise 7, Route de l'Île Saint Julien à BONNEUIL-SUR-MARNE (94388),

b - le projet d'avenant n° 1 au marché à procédure adaptée de « matériaux routiers pour couches de fondation » avec la société M.R.B. sise 27, Route de l'Île Saint Julien à BONNEUIL SUR MARNE (94380).

Unanimité

AFFAIRES SOCIALES

- 41 **Signature d'un accord partenarial entre la Ville de Saint-Maur-des-Fossés, l'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL) et LOGEO pour la mise en œuvre du dispositif de Garantie des Risques Locatifs (GRL) destiné à faciliter l'accès au logement**

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord partenarial entre l'APAGL, LOGEO et la Ville de Saint-Maur-des-Fossés pour la mise en œuvre du dispositif de garantie des risques locatifs (GRL) en faveur des agents municipaux titulaires et contractuels, employés de manière continue, ayant accompli au moins une année de service, éligibles à la GRL et au traitement social et tous documents se rapportant à cet accord.

- Dit que les crédits correspondants à la mise en œuvre de ce dispositif seront inscrits aux budgets 2011 et suivants de la Ville.

Unanimité

PETITE ENFANCE

- 42 **Convention d'objectifs et de financement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne relative à la prestation de service pour le « Relais Assistant(e)s maternel(le)s »**

Approuve les termes de la convention d'objectifs et de financement relative à la prestation de service passée entre la ville de Saint-Maur-des-Fossés et la Caisse d'Allocations Familiales pour le « Relais Assistant(e)s Maternel(le)s ».

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Unanimité

- 43 **Conventions de prestation de service, d'objectifs, de financement et d'investissement entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne pour les établissements et services d'accueil petite enfance**

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les conventions à intervenir entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales du Val de Marne, relatives aux prestations de service, d'objectifs, de financement et d'investissement pour les établissements et services d'accueil Petite Enfance.

Unanimité

JEUNESSE

- 44 **Attribution de subventions relatives à l'opération « Coup de Pouce »**

Le service municipal R.E.L.A.I. Jeunesse a mis en œuvre une opération « Coup de Pouce » en faveur des jeunes Saint-Mauriens âgés de 13 à 26 ans, destinée à promouvoir et à soutenir quelques projets sachant faire preuve d'innovation, de créativité et de motivation. Un justificatif sera demandé au porteur du projet, il devra être fourni dans les 6 mois suivant le versement de la dotation.

Dans le cadre de cette opération un crédit spécifique de 12 000 euros a été ouvert au budget primitif de l'exercice 2010. Je vous propose aujourd'hui de répartir une somme de 1000 euros pour les projets suivants :

PROJET «STUDENT CONSULTING FOR DEVELOPMENT TERRE À L'AN VERT»

*Projet porté par Tristan ILLIEN (4 participants)
30 avenue du Nord – 94100 Saint Maur des Fossés
Achat de la Caméra Vidéo : 700 euros*

PROJET «ASSISTER A LA MOSTRA DE VENISE ET REDIGER CRITIQUE POUR MAGAZINE BRAZIL»

*Projet porté par Laureline MASSIAS (1 participant)
40 avenue des piliers - 94210 La Varenne Saint Hilaire
Financement de l'accréditation et d'une partie du transport : 300 euros*

Unanimité

ANIMATION

- 45 **Répartition de la dotation départementale 2010 aux associations locales à caractère social**

Décide de répartir la dotation départementale de

fonctionnement 2010 de 48 479 euros attribuée à la ville de Saint-Maur, au profit des associations représentant un intérêt local, comme suit :

Association Assistance de Saint-Maur : 400,00 €
Amitiés d'Automne : 10 872,80 €
Association A3A : 8 700,00 €
Association APPROCHE : 3 000,00 €
Association de Volontaires du Val-de-Marne au Service des Inadaptés Mentaux (FAVA) : 3 000,00 €
Association Générale des Familles : 400,00 €
Association les Petits Frères des Pauvres : 500,00 €
Association Parents Enfants Inadaptés de Saint-Maur et des Bords de Marne (A.P.E.I.) : 4 200,00 €
Association Saint-Maurienne de Solidarité : 2 166,20 €
Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles : 8 000,00 €
Créer avec la Langue Française : 1 000,00 €
Croix Rouge Française (délégation locale de Saint-Maur-des-Fossés) : 1 000,00 €
Protection Civile du Val-de-Marne (antenne de Saint-Maur-des-Fossés) : 500,00 €
Insertion Service : 1 000,00 €
Ligue Universelle du Bien Public : 2 000,00 €
MAGEV : 500,00 €
Secours catholique : 400,00 €
Société Saint-Vincent de Paul L. Marillac : 500,00 €
FOTOFILMECRIT : 340,00 €

Unanimité

- 46 **Modification des tarifs de salles des maisons de quartier, de la maison du combattant et des sociétés et de la maison des associations**

Approuve les tarifs de mise à disposition des salles municipales.

Autorise Monsieur le Maire à procéder chaque année à la revalorisation de ces tarifs dans la limite de l'évolution de l'indice du coût de la vie série France entière – ensemble des ménages – hors tabac.

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Unanimité

- 47 **Approbation du projet de règlement et du projet de tarif concernant la participation des exposants lors de la manifestation « Saint-Maur médiéval » les 14 et 15 mai 2011**

Approuve la convention relative à la manifestation « Saint-Maur Médiéval » et le tarif de la location des emplacements et des stands, fixé à 100 euros (pour les exposants possédant leur stand) et 150 euros (pour les exposants ne disposant pas de stand).

Dit que les recettes seront encaissées au budget de la Ville.

Unanimité

ENSEIGNEMENT, AFFAIRES CULTURELLES ET SPORTS

- 48 **Opération Cinéma en Famille**

ARTICLE 1 : se prononce favorablement sur la reconduction de l'opération "Cinéma en famille",

ARTICLE II : accorde une subvention de fonctionnement de 32 000 €, dans le cadre d'un partenariat, au cinéma "Les 4 Delta", sis 81 avenue du Bac à La Varenne, géré par la société "Delta Exploitation SA", sur un crédit à ouvrir au budget de l'exercice 2011,

ARTICLE III : autorise Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant avec la société "Delta Exploitation S.A."

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

49 **Modifications des modalités d'inscription à la bibliothèque Germaine-Tillion et à la discothèque de prêt**

ARTICLE I : supprime pour ces deux établissements culturels, le tarif particulier appliqué aux habitants hors commune,

ARTICLE II : décide de faire bénéficier les adhérents de la bibliothèque Germaine-Tillion du tarif préférentiel de 25 € au lieu de 35 € pour l'adhésion à la discothèque de prêt,

ARTICLE III : approuve le maintien des tarifs réduits des adhérents de la discothèque en cas d'adhésion à la bibliothèque Germaine-Tillion,

ARTICLE IV : approuve le maintien des autres tarifs, réductions et exonérations,

ARTICLE V : dit que l'adhésion à la bibliothèque Germaine-Tillion et à la discothèque de prêt sera effectuée sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (taxe d'habitation, facture EDF, facture Internet, attestation d'assurance, etc.),

ARTICLE VI : approuve les nouveaux règlements intérieurs de la bibliothèque Germaine-Tillion et de la discothèque de prêt,

ARTICLE VII : dit que ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Unanimité

50 **Bibliothèque Germaine-Tillion :- cession de doubles de revues anciennes reliées- et don de livres à l'Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficultés médico-sociales (A.R.E.R.A.M.)**

a - cession de doubles de revues anciennes reliées

ARTICLE I : désaffecte et décline les périodiques anciens en double figurant sur la liste ci-annexée.

ARTICLE II : autorise le Maire à procéder à leur vente, soit en confiant cet acte à un commissaire-priseur agréé, soit en utilisant la procédure de gré à gré si le produit de la vente est estimé à une somme inférieure à 4 600 €, et seront par conséquent sorties du domaine public.

Dit que les recettes seront inscrites au budget communal 2011.

b- don de livres à l'Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficultés médico-sociales (A.R.E.R.A.M.)

ARTICLE I : désaffecte et décline les livres figurant sur la liste ci-annexée.

ARTICLE II : Fait don de ces ouvrages à l'Association pour la rééducation des enfants et la réadaptation des adultes en difficultés médico-sociales (ARERAM), sise 47, avenue Anatole-France à Saint-Maur-des-Fossés.

ARTICLE III – Autorise le Maire à mener à bien cette cession.

Unanimité

51 **Modification de la sectorisation du premier degré**

La sectorisation des écoles du premier degré est modifiée comme suit :

Article I : Les rues suivantes sont retirées du secteur Edith Cavell et affectées au secteur Diderot.

Rues

Avenue Emile Zola : Pairs et impairs

Avenue Foch : Pairs 2 au 10

Avenue de la République : Pairs

Boulevard de Créteil : Impairs du 81 au 93

Avenue du Bois Guimier : Impairs 71 au 77

Pairs 90 au 108

Avenue du 4 septembre : Pairs et impairs

Rue Léon Bocquet : Impairs 5 au 17

Pairs 8 au 20

Avenue Diderot : Pairs 58 au 62

Place Charles de Gaulle : Pairs et impairs

Avenue Charles de Gaulle : Pairs et impairs

Avenue Victor Hugo : Impairs du 63 au 69

Article II : Les rues suivantes sont retirées du secteur Edith Cavell et affectées au secteur Le Parc Est.

Rues

Avenue du midi : Impairs 1 au 15

Pairs 2 au 22

Avenue des Erables : Impairs 1 au 21

Avenue Joffre : Pairs 22 au 36

Article III : Les rues suivantes sont retirées du secteur Jules Ferry-Bled et affectées au secteur La Pie.

Rues

Rue Ledru Rollin : Pairs 92 à 176

Avenue du Maréchal Lyautey : Impairs 15 à 41

Boulevard du Général Giraud : Impairs 131 à 181

Impasse Landrin : Pairs et impairs

Rue Albert : Pairs et impairs

Villa Marcelle : Pairs et impairs

Rue Marcel : Pairs et impairs

Rue Docteur Roux : Pairs 52 à 72

Impairs 55 au 75

Boulevard des Corneilles : Pairs 18 au 30bis

Article IV : Les rues suivantes sont retirées du secteur Jules Ferry-Bled et affectées au secteur Les Mûriers.

Rues

Avenue des Perdrix : Impairs 1 au 31

Avenue de l'Alma : Pairs 2 au 18

Villa des Corneilles : Pairs et impairs

Impasse Rideau : Pairs et impairs

Impasse Odin : Pairs et impairs

Boulevard des Mûriers : Impairs 1 au 9

Pairs 2 au 12

Boulevard des Corneilles : Impairs 1 au 25

Article V : Cette nouvelle sectorisation prendra effet à compter du 1er janvier 2011 pour toutes les nouvelles inscriptions. Les élèves en cours de scolarisation dans les écoles concernées par la modification pourront terminer leur cycle maternel ou élémentaire dans la même école.

Unanimité

52 Participation aux centres et camps de vacances organisés par les œuvres privées saint-mauriennes

ARTICLE I : Il est décidé d'attribuer une participation financière aux œuvres privées saint-mauriennes qui organiseront des centres ou camps de vacances durant l'année 2011 pour des jeunes saint-mauriens âgés de 6 à 17 ans inclus.

ARTICLE II : Le taux de la journée par enfant saint-maurien est fixé à :

- 3,45 € par jour et par enfant en centres de vacances,
- 2,55 € par jour et par enfant en camps de vacances.

ARTICLE III : La dépense sera imputée sur les crédits à ouvrir au budget de l'année 2011.

43 Pour

4 Abstentions (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

53 Subvention exceptionnelle versée à l'A.P.E.L. Le Rosaire pour le financement d'un séjour en classe de découverte à Londres

ARTICLE I : Il est décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1400 € à verser à l'A.P.E.L. Le Rosaire pour l'organisation d'un séjour en classe de découverte à Londres pour sa classe de CM2.

ARTICLE II : La dépense sera imputée au budget de l'année 2010.

43 Pour

4 Contre (M. Philippe ROSAIRE, Mme Elisabeth BOUFFARD-SAVARY, M. Guy DELOCHE, Mme Françoise MERIC)

54 Attribution de dotations lors des concours équestres organisés par la Ville de St-Maur-des-Fossés et modification des droits d'engagement aux concours « G.I.C.E. »

ARTICLE I : Décide de fixer à 61 300 euros les dotations initiales des concours équestres organisés par la ville au cours de l'année 2011

ARTICLE II : Autorise le Maire, ou à défaut le Maire Adjoint délégué aux sports, à fixer par décision, avant chaque concours, la répartition entre les différentes épreuves du montant fixé par délibération.

ARTICLE III : Autorise le Maire, ou à défaut le Maire Adjoint délégué aux sports, à fixer par décision, avant le concours « Grand National de C.S.O de Marolles », le montant et les modalités d'engagement à celui-ci.

ARTICLE IV : Autorise le Maire, ou à défaut le Maire Adjoint délégué aux sports, à fixer par décision lors de chaque épreuve le montant de la dotation attribuée, sans que le cumul des dotations

effectives puisse dépasser 76 600 euros pour l'année.

ARTICLE V : La dépense correspondante sera imputée au budget de la Ville, chapitre 924/414 article 6714 du budget de l'exercice 2011.

ARTICLE VI : Approuve l'application des règlements fédéraux en vigueur fixant la répartition des dotations entre les cavaliers et le montant des éventuels « prix créés » ou réductions de dotation.

ARTICLE VII : modifie les tarifs applicables aux usagers du Centre Hippique Municipal.

ARTICLE VIII : abroge à compter du 1er janvier 2011, les lignes I.4.1 à I.4.4 des tarifs adoptés lors du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

Unanimité

55 Convention entre la Ville et l'Université « Paris Descartes » pour le suivi et la mise en place des applications numériques dans les écoles primaires

Autorise le Maire à lancer une étude prospective d'analyse des besoins en équipement informatique des écoles primaires de la Ville.

Autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer une convention de partenariat à intervenir entre la Ville l'Education Nationale et le l'Université Paris-Descartes relative à cette étude.

Autorise le Maire à solliciter les subventions afférentes à cette opération.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2011 et suivants.

40 Pour

7 Abstentions (M. Denis CONSTANT, Mme Jacqueline MORALES, M. Nicolas CLODONG, M. Blaise BAUDRY, Mme Marie-Thérèse MONCHABLON, M. Paul BIARD, Mme Catherine DISTINGUIN)

La séance est levée le 3 décembre 2010 à 1H.